

**DEMANDE DE PERMIS – D'OCCUPATION PERMANENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

**Permis d'occupation permanente** : permis requis pour qu'une construction empiète, en tout ou en partie sur le domaine public.

<b>SECTION A : REQUÉRANT</b>	
Nom :	Prénom :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Cellulaire :
Adresse postale :	Statut du demandeur :    Propriétaire <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/>

<b>SECTION C : PROPRIÉTAIRE SI DIFFÉRENT DU REQUÉRANT</b>		
Nom :		Prénom :
N° civique	Suite :	Rue :
Code postal:	Télécopieur :	Téléphone:
Courriel:		Cellulaire:

<b>SECTION B : EMBLEMMENT DE L'IMMEUBLE</b>	
No civique :	Rue :

**Compléter la demande de permis et joindre un plan ou un croquis montrant l'occupation et ses dimensions.**

Signature du requérant : \_\_\_\_\_

Date : (jj/mm/aaaa) : \_\_\_\_\_

- \* Remplir lisiblement et retourner votre demande, soit à la réception au Bureau Accès Montréal situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, par courriel à l'adresse suivante : [permisetudestechac@ville.montreal.qc.ca](mailto:permisetudestechac@ville.montreal.qc.ca) ou par télécopieur au 514 872-7038, un agent technique vous contactera pour le suivi de votre dossier.
- \*\* Ce document n'est pas un permis. Aucun travail n'est toléré si le requérant n'a pas défrayé le montant fixé par l'arrondissement.
- \*\*\* Ceci n'est pas une demande de permis de construction ou de transformation.